

DEC133278DR14

Décision donnant délégation de signature à Mme Céline Pottier et à M. Frédérique Cardheilac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'USR3414 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité de service et de recherche n°3414, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse ;

Vu la décision n°112874INSHS du 4 janvier 2012 nommant Monsieur Florent Hautefeuille directeur de l'unité de service et de recherche n°3414 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline Pottier, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline Pottier, délégation est donnée à M. Frédérique Cardeilhac, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16/12/2013

Le directeur d'unité

M. Florent Hautefeuille

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012